

Appel à projet « Pour la reconquête de la biodiversité en IDF »

Projets soutenus : tous les projets visant le déploiement de la trame noire et la préservation de la faune nocturne

- améliorer les connaissances sur la faune nocturne et sur l'impact des pollutions lumineuses sur les espèces ;
- favoriser l'identification des trames noires dans les territoires et l'élaboration de programmes d'actions pour restaurer les continuités nocturnes ;
- mettre en place des aménagements favorables à la faune nocturne.

Bénéficiaires: Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, toute autre personne publique, para publique ou privée intervenant dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Déploiement

- Dépôt permanent et instruction au fil de l'eau
- Accompagnement technique par les services régionaux et l'Agence Régionale de la Biodiversité
- Contact : biodiversite@iledefrance.fr

Modalités de soutien financier :

| | Investissement (travaux de restauration des milieux, nichoirs...) | Fonctionnement (diagnostics, études, sensibilisation...) |
|-----------------------|---|--|
| Taux d'intervention | 70% max des dépenses éligibles | 50% max des dépenses éligibles |
| Plafond de subvention | 200 000€ | 20 000€ |

Bilan de l'AAP (sessions 2020 à 2022) :

- 7 projets accompagnés pour un montant total de 166 162€
 - Dont 1 sur le périmètre du PNR du Gâtinais français
- 190 communes engagées

Appel à projet « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse »

Projets soutenus :

- Etude pour un schéma directeur d'éclairage public;
- Rénovation d'éclairage extérieur : tout ou partie de l'ensemble « source, luminaire, ballast, candélabre » du point lumineux;
- Mise en place d'appareils et accessoires qui permettent une maîtrise de la durée et/ou de la quantité d'éclairage (horloges astronomiques, commandes individualisées ou centralisées de réduction de tension/d'intensité...).

Les projets inclus dans la mise en œuvre d'un schéma directeur d'éclairage public permettant la mise en place de la trame noire sont prioritaires.

Bénéficiaires: Collectivités territoriales franciliennes de moins de 20000 habitants.
L'aide est attribuée à la commune mais peut être regroupée par un EPCI.

Modalités de soutien financier :

| | Etude | Travaux |
|-----------------------|--------------------------------|---|
| Taux d'intervention | 50% max des dépenses éligibles | 20% max des dépenses éligibles pour une consommation énergétique divisée par 2 au minimum 30% max des dépenses éligibles pour une consommation énergétique divisée par 3 au minimum Bonus de 20% en cas d'extinction totale au moins 5h par nuit sur la totalité de la commune |
| Plafond de subvention | 50 000€ | 150 000€ |

Déploiement

- Dépôt permanent et instruction au fil de l'eau
- Accompagnement technique par les services régionaux
- Contact : aap-enr-elec@iledefrance.fr

Bilan de l'AAP (sessions 2020 à 2022) :

- 48 projets accompagnés pour un montant total de 5 750 977€ d'aides régionales
- 33523 luminaires changés
- 116 communes engagées



Pour introduire l'enjeu de la pollution lumineuse dans le PRSE 4

⇒ Participer à la concertation publique en ligne

Fin des contributions le 30 octobre

<https://elaboration.prse4-iledefrance.fr/>



Répondre au questionnaire en ligne

Déposer un cahier d'acteurs

Participer au Forum de la Santé Environnementale, le 6 décembre